
PROJET DE DELIBERATION

16ème OBJET : ADMINISTRATION DES BOIS ET FORETS - VENTE DE COUPES DE BOIS - APPROBATION DU
CONTRAT DE VENTE DE GRE A GRE N°19575.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement l'article L 1123-23, 2ème ;

Vu le décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier, spécialement son article 74, 3° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 portant exécution du décret susmentionné ;

Vu le projet de contrat de vente de gré à gré n° 19575, établi par le Cantonnement de Liège du Département de la Nature et des Forêts, relatifs à l'acquisition par le Préhistomuseum, rue de la Grotte 128 à 4400 FLÉMALLE :

- d'un lot d'arbres identifié **812/2023/3168/-/1** composé de 61 aulnes incana, 107 robiniers, 169 feuillus divers et 68 pins corse, au montant de 500,00 € hors TVA ;

Attendu qu'il s'agit d'arbres à abattre définitivement ;

Vu l'avis positif quant à la légalité de la présente décision formulé en date du mai 2023 par Monsieur le Directeur Financier, lequel avis restera annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante;

DECIDE,

A l'unanimité, OU Par ... voix "pour", ... voix "contre" (....) et ... abstentions (...),

1. D'approuver le contrat de vente de gré à gré n° 19575 établi par le Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de Liège, relatifs à l'acquisition par le Préhistomuseum, rue de la Grotte 128 à 4400 FLÉMALLE :

- d'un lot d'arbres identifié **812/2023/3168/-/1** composé de 61 aulnes incana, 107 robiniers, 169 feuillus divers et 68 pins corse, au montant de 500,00 € hors TVA ;

2. De transmettre un exemplaire du contrat précité, dûment approuvé, accompagnés de la présente délibération au Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de Liège, pour approbation.

3. De confier au Service de la Recette le soin de procéder au recouvrement de cette rentrée financière.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation.

Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Dans le cadre de la gestion des bois communaux et pour des raisons sanitaires, le Département Nature et Forêts de la Région wallonne a été amené à diligenter pour le compte de la commune deux procédures de vente pour des coupes de bois dont une est composée de 15 hêtres à abattre pour raison de sécurité en bordure de l'école de Ramioul, et dont l'autre est composée de 403 espèces diverses dans le Bois Madame à Ivoz-Ramet.

Dans la mesure où il s'agit de coupes d'une valeur peu importante, le DNF a eu recours pour ces ventes à la procédure de gré à gré, procédure au terme de laquelle :

— Ce second lot, c'est le Prehistomuseum qui s'en est porté acquéreur pour un montant de 500 €... c'est l'objet du point 16 de l'ordre du jour.

Dans la mesure où cette matière relève de la compétence de notre assemblée, nous vous demandons de marquer votre accord sur ces ventes telles que proposées par les services régionaux.